



**MAIRIE DE FRAGNES**

64 rue du Bourg – 71530

Courriel : [mairie.fragnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.fragnes@wanadoo.fr)

Tél : 03 85 45 73 56

Fax : 03 85 45 75 21

## **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE FRAGNES SEANCE DU 12 MAI 2014**

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 12 Mai 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Alain GAUDRAY, Maire.

Présents : BRIDAY Nathalie, DECHAUME Agnès, DURY Michel, FAUVAUX Virginie, FICHOT Dominique, GOGUE Jean-Louis, MALON Laurence, MENOTTI Claude, PARIS Fabienne, PETIT Alain, PION Bernard, SANTIAGO Patrick, TRAN Aurore, WAETERLOOT Sébastien.

Secrétaire de séance : PION Bernard.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 Avril 2014 : approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

### **8. Convention Maison des Jeunes**

Adopté à l'unanimité

### **1. Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire rappelle l'élection des membres de la commission d'appel d'offres par délibération en date du 14 avril 2014.

Les services préfectoraux, par courrier en date du 24 avril 2014, rappelle que conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des marchés publics, il convient d'élire un membre suppléant supplémentaire.

Dominique Fichot, adjoint, se porte candidat.

Le Conseil Municipal déclare élu à l'unanimité, Dominique Fichot, membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Pour rappel, constitution de la commission d'appel d'offres

<b>PRESIDENT</b>
<b>GAUDRAY Alain</b>

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PARIS Fabienne</b>	<b>PETIT Alain</b>
<b>PION Bernard</b>	<b>WAETERLOOT Sébastien</b>
<b>DURY Michel</b>	<b>FICHOT Dominique</b>

## 2. Election des membres du CCAS au Conseil d'Administration

En vertu de l'article L 123-7 du Code de l'Action Sociale, il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil d'Administration du CCAS est présidé par le maire de la commune et comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement sociales menées dans la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des 7 candidatures de membres extérieurs qu'il a retenues en sa qualité de président du CCAS.

Il propose donc de fixer à 7, le nombre de membres élus et à 7 le nombre de membres extérieurs au conseil municipal.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité et procède à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS parmi les conseillers municipaux candidats.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS	
<b>Fabienne PARIS</b> , 1 <sup>ère</sup> adjointe	<b>Alain PETIT</b> , Conseiller municipal
<b>Agnès DECHAUME</b> , 3 <sup>ème</sup> adjointe	<b>Patrick SANTIAGO</b> , Conseiller municipal
<b>Michel DURY</b> , Conseiller municipal	<b>Sébastien WAETERLOOT</b> , Conseiller municipal
<b>Virginie FAUVAUX</b> , Conseillère municipale	

## 3. Renouvellement des membres de la Commission de conciliation en matière d'urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale relative au renouvellement des membres de la commission de conciliation en matière d'urbanisme. Les services de l'Etat sollicitent l'ensemble des communes du département pour candidater et élire les représentants du collège des élus de la commission de conciliation.

Il rappelle le rôle de cette commission ainsi que sa composition et lance un appel à candidature au sein du conseil municipal.

Aucune candidature ne s'est déclarée, l'information sera transmise à la Préfecture.

## 4. Porte Verte : convention de vente de produits artisanaux

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande émanant de l'association « Artisans du Monde » de Chalon-sur-Saône souhaitant mettre

à la vente ses produits auprès de la Porte Verte et propose d'établir une convention définissant les conditions de ce dépôt-vente.

Adopté à l'unanimité

## **5. Modalités de prêt du mobilier communal aux particuliers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la mise à disposition à titre gratuit, par la commune aux administrés, de matériel (tables et bancs) pour l'organisation de manifestations personnelles.

Afin d'en préciser les modalités, il propose d'établir une convention de mise à disposition du matériel communal qui devra être signée par tout emprunteur.

La gratuité de prêt sera maintenue, mais une caution de 200 € sera demandée et pourra être retenue en partie ou dans sa totalité en cas de dégâts occasionnés.

Adoptée à l'unanimité

## **6. Adhésion au CAUE : Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au CAUE 71, dont la mission est d'accompagner les collectivités dans la mise en place de projets et d'apporter leurs conseils dans le domaine architectural, l'urbanisme et l'environnement.

Montant de l'adhésion annuelle : 224 €

Adopté à l'unanimité

## **7. Extension Halte-Nautique : avenant aux travaux**

La commune n'ayant pas été destinataire des documents nécessaires, Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du conseil municipal suivant.

## **8. Convention Maison des Jeunes en partenariat avec la commune de La Loyère**

Présentation Agnès Dechaume

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté du Maire de la commune de La Loyère de donner l'accès des jeunes de sa commune à la Maison des Jeunes.

Agnès Dechaume donne lecture du projet de convention « Maison des Jeunes » travaillée en commission en présence des maires des deux communes.

La convention précise les modalités suivantes :

- Accueil des jeunes de La Loyère à compter du 01/07/2014

- Participation aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'inscrits

Convention adoptée à l'unanimité

## 9. ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur Dominique Fichot

Présentation du diaporama sur l'étude engagée par l'équipe municipale précédente sur le devenir de l'école de musique.

Laurence Malon fait le bilan du fonctionnement de l'école de musique depuis qu'elle est associative en rappelant les multiples difficultés rencontrées par les membres de l'association : coordination, financement, gestion de personnel...

Dès la fin du mois de juin, se pose également la question du passage en CDI des enseignants que l'association ne peut envisager avec les financements actuels.

Malgré un investissement important des bénévoles depuis la création de l'association, le bureau est aujourd'hui essoufflé et ne souhaite pas repartir dans les conditions actuelles.

Alain Gaudray rappelle les contraintes financières de la commune qui sont encore plus importantes aujourd'hui avec une diminution notable des recettes du budget depuis quelques années.

La subvention de l'Ecole de Musique représente la majorité de l'enveloppe attribuée aux associations et est toujours bien supérieure à celle attribuée au CCAS.

Une réflexion est donc nécessaire sur la participation de la commune à l'EM avec un souci d'homogénéisation des aides par rapport aux autres associations.

Pour assurer la pérennité de l'EM, il conviendrait que celle-ci revoit ses objectifs à la baisse en proposant par exemple une offre sur le cursus primaire et en orientant éventuellement les élèves du collège vers le conservatoire.

Dominique Fichot rappelle que l'Ecole de Musique a un certain prestige qui assure le rayonnement de Fragnes.

Il fait part de la proposition de la commission vie associative :

3 catégories d'aides seraient octroyées à l'école de musique :

- Mise à disposition du personnel communal pour la coordination
- Mise à disposition des locaux
- Subvention au prorata du nombre de Fragnois

Le coût de revient actuel par élève étant de 850 € et de façon à permettre un accès au plus grand nombre, avec un reste à charge pour les familles de l'ordre de 250 euros, il est proposé d'accorder une subvention située entre 500 € et 600 € par élève.

Alain GAUDRAY met au vote :

Principe de versement d'une subvention à l'Ecole de Musique par fragnois adhérent :

12 voix pour  
1 voix contre  
2 abstentions

Proposition de versement d'une subvention maximale de 600 € par élèves mineurs Fragnois et de 500 € par élèves adultes Fragnois dans un plafond de 12 000 euros :

12 voix pour  
3 abstentions

## **10. QUESTIONS DIVERSES**